

COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA CEDEAO

Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau

Department of Agriculture, Environment and Water Resources

ARAA / RAAF

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation

Regional Agency for Agriculture and Food

Avis d'appel d'offres international

Fourniture et livraison de 15 000 tonnes de céréales pour la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire

Date : 15 avril 2016
Nom du projet : Projet d'Appui au Stockage de Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest
AOO n° : ECW/DAERE/ARAA/RRSA/2016/AO/01

1. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a obtenu un financement de l'Union Européenne pour financer le coût de Projet d'Appui au Stockage de Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre de la fourniture et la livraison de 15 000 tonnes de céréales pour la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.

2. La Commission de la CEDEAO à travers l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour la fourniture et la livraison dans les lieux de stockage définis de 4 000 tonnes de maïs blanc, 4 000 tonnes de mil, 4 000 tonnes de sorgho et 3 000 tonnes de riz blanc repartis en lots et sous lots suivants :

Lot 1- Sous espace Est : Nord Nigeria/Niger /Nord Benin

- Sous lot 1.1. Maïs blanc : 1 500 tonnes
- Sous lot 1.2. Sorgho : 1 500 tonnes
- Sous lot 1.3. Mil : 2 000 tonnes
- Sous lot 1.4. Riz blanc : 400 tonnes

Lot 2-Sous espace Centre : Sud Mali/Sud Burkina Faso/Nord Ghana/Nord Côte d'Ivoire/Nord Togo

- Sous lot 2.1. Maïs blanc : 1 500 tonnes
- Sous lot 2.2. Sorgho : 1 500 tonnes
- Sous lot 2.3. Mil : 1500 tonnes
- Sous lot 2.4. Riz blanc : 1 000 tonnes

Lot -Sous espace Ouest Atlantique : Sénégal/Gambie/Guinée Bissau/Cap vert

- Sous lot 3.1. Maïs blanc : 250 tonnes
- Sous lot 3.2. Sorgho : 1 000 tonnes

+ 4

- Sous lot 3.3. Mil : 500 tonnes
- Sous lot 3.4. Riz blanc : 600 tonnes
- Lot 4-Sous espace Golfe Atlantique : Guinée/Liberia/Sierra Léone.**
- Sous lot 4.1. Maïs blanc : 750 tonnes
- Sous lot 4.2. Riz : 1 000 tonnes

Une offre peut concerner un ou plusieurs des sous-lots ci-dessus

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'ARAA, aux adresses araa@ecowas.int ; procurementARAA@outlook.com; daprrsa@gmail.com cc : secretariataraa.ut.uaf@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres en le téléchargeant à partir des sites suivants :

- CEDEAO : <http://www.ecowas.int>
- ARAA : <http://araa-raaf.org>
- AFD : <http://afd.dgmarket.com>
- AECID : <http://www.aecid.es/ES>
- Hub Rural : <http://www.hubrural.org>
- CILSS : <http://www.cilss.bf>
- OCDE/RPCA : <http://www.food-security.net>

4. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux du *Dossier Type d'Appel d'Offres pour Fournitures* de l'Agence Française de Développement.

5. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **10 juin 2016 à 15 H 00 MN GMT**. Les Offres doivent comprendre **une garantie d'offre**, pour un montant équivalent à **1%** du montant de l'offre du soumissionnaire.

6. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent le **10 juin 2016 à 15H30 MN GMT**, à l'adresse suivante : **Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) - Rue : 83, rue des Pâtures (SUPER TACO) – Lomé - République Togolaise**

7. Les exigences en matière d'admissibilité sont :

Pour les organisations de producteurs :

- Posséder un agrément/récépissé ou équivalent délivré par une autorité compétente en la matière ;
- Disposer d'une expertise confirmée en matière de commerce de céréales et être parrainé par une organisation faîtière ou une entité nationale en charge du stockage de céréales.
- Etre titulaire d'un compte auprès d'un établissement financier ;
- Etre en règle avec la législation sur les organisations de producteurs, et disposer de comptes certifiés ou de bilans financiers approuvés par les organes de gouvernance de l'organisation.

Pour les opérateurs économiques privés :

- Posséder un statut de commerçant ;
- Etre en règle vis-à-vis de l'autorité compétente de leur pays d'établissement

- Disposer d'une expertise confirmée en matière de commerce de céréales
- Disposer des agréments des autorités compétentes du pays de livraison

Voir dans le Dossier d'Appel d'Offres les critères de qualification détaillés

8. Une marge de préférence de 15% sera accordée aux fournitures d'origine régionale (pays membres de la CEDEAO).

9. L'adresse dont il est fait référence ci-dessus est :

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA)

Boulevard de la Paix, 83 rue de la Pâture, Lomé Togo

(Carrefour Super TACO-Tokoin St Joseph)

Téléphone : +228 22 33 82 82

Fait à Lomé, le 15 avril 2016



le Directeur Exécutif

P.O.

ZONGO Mohamed

Chef de l'Unité Administration et Finances

4 9r